

Collectivisation et décollectivisation de l'agriculture en Roumanie

I. Les processus de la socialisation de l'agriculture roumaine : 1945-1965, la dépossession de la terre

Dan Popescu

Université Lucian Blaga, Sibiu

Manuscrit déposé en novembre 1998

L'automne 1944 a marqué les débuts effectifs de la soviétisation de la Roumanie, les concessions par lesquelles les Etats-Unis et l'Angleterre cédaient l'Europe de l'Est à l'Union Soviétique étant scellées depuis plus longtemps. Soviétisation implicite, timide, à ses débuts, toujours plus explicite et affichée de manière offensive, voire agressive, ensuite, alors que le rideau de fer était devenu une triste réalité. Avec un potentiel productif réduit, en conséquence d'une guerre que la Roumanie n'avait pas souhaitée, le pays va rapidement se trouver confronté à des immixtions soviétiques croissantes, qui finiront par modifier considérablement les structures, les mécanismes, les finalités et les insertions de son économie par rapport à l'avant-guerre.

C'est le 23 mars 1945 qu'est publiée la loi de réforme agraire. Appliquée avant même son adoption et sa promulgation, cette loi portera un coup radical aux formes capitalistes de l'agriculture roumaine, en privilégiant la propriété de petite ou très petite taille (1 à 4 ha) et en transformant pour quelques années l'agriculture roumaine en une agriculture de subsistance, fai-

blement productive. Ainsi, la proportion des exploitations agricoles de 0,1 à 3 ha est-elle passée d'environ 31% en 1941 (il s'agit pour cette année des exploitations de 1 à 3 hectares) à plus de 78% en 1948 (A. Golopentia & P. Onica, 1948, p. 11). En même temps a lieu une première nationalisation de 360 000 hectares, qui constituent ce que l'on appelait alors la «réserve d'Etat» et qui formeront plus tard le noyau de l'agriculture roumaine étatique.

Le 6 mars 1945, sous la pression des Soviétiques, l'Etat sera doté d'un gouvernement communiste⁽¹⁾. Par le biais des offices économiques et autres offices industriels, institutions nouvellement créées dans le but proclamé de limiter l'exploitation des travailleurs, l'initiative patronale se verra de plus en plus limitée au profit de l'intervention de l'Etat dans les domaines de l'industrie, des transports, du commerce extérieur, des finances, etc. Sur cette base, et à travers différentes lois, l'Etat parviendra à contrôler de manière décisive la circulation intérieure et extérieure des marchandises, les matières premières, les prix des produits, les finances, etc. Retenons également que,

suite à la nationalisation de la Banque Nationale de Roumanie en décembre 1946 et sur base des «indications» émises par le Conseil Supérieur de la Banque Nationale, lui aussi nouvellement créé, le crédit passe sous contrôle étatique exclusif. L'institution monarchique est abolie le 30 décembre 1947, par diktat communiste soviéto-roumain.

Ainsi fut préparé le terrain pour la pleine réussite de l'acte de nationalisation du 11 juin 1948, qui supprimait pratiquement la propriété privée dans l'industrie, les constructions, les transports, etc. Dans ce contexte, les institutions nouvelles nécessaires à la gestion d'une telle évolution sont mises en place : le 1^{er} juillet 1948 est créée à Bucarest, sur le modèle du «Gosplan» soviétique, la Commission d'Etat de la Planification, devenue ultérieurement le Comité d'Etat de la Planification. En juillet 1949 le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur de la Roumanie est officialisé et vers l'automne 1949 (le COMECON avait vu le jour le 25 juin 1949), plus de 60% du commerce extérieur roumain sont déjà orientés vers l'URSS. Ceci reflétait bien moins des exigences naturelles - le positionnement de l'économie roumaine ayant été, des décennies durant, complètement différent - que les impératifs politiques dictatoriaux transposés en termes économiques.

L'agriculture roumaine, vouée, comme nous l'avons vu, à un développement de type soviétique dès mars 1945 avec la réforme agraire, ne pouvait suivre d'autre voie que celle empruntée par l'industrie et le reste de l'économie. Dans le but de stimuler de nouvelles formes d'associations contrôlées par l'Etat dans l'agriculture, la conférence nationale du Parti Communiste Roumain des 16-21 octobre 1945, qui jeta les bases des formes de développement de l'agriculture nationale, proclame qu'«une autre grande mission est la création et le développement des coopératives villageoises, grâce auxquelles l'ouvrier agricole peut : a) se fournir en produits industriels directement chez le producteur par le biais des coopératives d'approvisionnement; b) mettre en valeur et faire écouler

ses produits agricoles par les coopératives de distribution»⁽²⁾.

De tels objectifs semblaient à première vue nécessaires, mais ils avaient surtout pour but «d'étendre l'ordre du plan d'Etat aux fermes villageoises»⁽³⁾, donc de mettre en place un contrôle accru sur l'agriculture. L'acheminement de celle-ci sur la voie de la «collectivisation», de la «propriété socialiste de groupe» n'a cependant été officiellement décidé que plus tard, lors de l'assemblée plénière du Comité Central du Parti Ouvrier Roumain des 3-5 mars 1949, mais il avait été conçu bien auparavant. Lors de l'assemblée plénière de 1949, on indiquait clairement qu'«en même temps que la création de la base matérielle technique du socialisme à la campagne, le parti allait mener un travail systématique parmi les paysans à revenus faibles et moyens en vue de les convaincre de la nécessité de se regrouper petit à petit, et sur la base d'un libre consentement, dans des fermes collectives.»

La dissolution effective de la propriété privée de la terre et des gros outils agricoles a été - conformément au modèle soviétique repris avec enthousiasme par les dirigeants communistes roumains - dissimulée sous un paravent chatoyant et attrayant. Lors du forum politique évoqué ci-dessus, on pouvait également entendre qu'«au commencement, nous devons nous borner à l'organisation d'un nombre seulement restreint de fermes agricoles collectives, là où les paysans à revenus faibles et moyens seront décidés à passer à une telle organisation de l'agriculture et où existeront les meilleures conditions techniques. Les premières fermes agricoles collectives auront le rôle de fermes collectives modèles, où ces catégories de paysans non organisés pourront apprendre ce qu'est une ferme agricole collective et se convaincre de leurs propres yeux des avantages de cette forme de travail de la terre».

Le «Plan léniniste» de coopérativisation de l'agriculture a néanmoins subi, dans le cas roumain, certaines adaptations, déterminées surtout par :

- l'amour de la terre et de la liberté individuelle, intrinsèques au paysan roumain⁽⁴⁾;
- la longue tradition de la coopération en Roumanie, surtout en Transylvanie, laquelle n'excluait évidemment pas, mais au contraire prenait appui sur la propriété privée de la terre;
- une certaine aisance de la paysannerie roumaine, due à la réforme agraire conçue et réalisée sous l'autorité du roi Ferdinand entre 1918 et 1921. Cette réforme avait conduit à la consolidation et au développement d'exploitations paysannes plus grandes, plus puissantes, certaines d'entre elles du type des fermes capitalistes, qui représentaient de véritables noyaux de progrès et de prestige dans le monde villageois. C'est pour cette raison que la politique communiste en milieu rural a choisi de privilégier particulièrement les paysans pauvres, les paresseux et les agressifs et de persécuter au contraire jusqu'à la violence et au crime les paysans les mieux nantis.⁽⁵⁾

Mais les communistes n'ont même pas respecté leurs propres promesses. D'abord, les premières coopératives agricoles de production et les formes plus simples d'associations, «groupes d'entraide», «remembrements», «associations coopératives», «camaraderies agricoles», ont bénéficié, parfois officiellement, de conditions privilégiées : appuis logistiques, semences sélectionnées, dotation d'outillage agricole, aide de l'Etat, assistance technique par des ingénieurs agronomes, etc. Ceci a fourni une image relativement flattée des performances de ces unités, même si certaines étaient réelles. Ensuite, le «libre consentement» soi-disant requis pour entrer dans les coopératives n'a nullement été respecté. Les signatures des paysans sur leurs requêtes d'entrée dans les nouvelles institutions ont été obtenues, dans de nombreux cas, par des pressions, des violences, voire des arrestations et des tortures. Les statistiques font état de dizaines de milliers de paysans exécutés ou qui ont subi des dizaines d'années de détention suite à leur refus d'entrer dans ces unités.

Cependant, ce n'est pas seulement la contrainte physique et politique qui a été employée pour forcer la paysannerie à renoncer à la propriété et à rejoindre les coopératives. Des facteurs économiques furent prépondérants; il s'agit du système des quotas obligatoires mis en place en 1948 et élargi ensuite à d'autres domaines, non inscription dans les lycées et les facultés des fils des paysans qui n'acceptaient pas d'entrer dans les coopératives, pressions insidieuses sur les membres de la famille vivant en ville, à mesure qu'augmentait la hâte d'annoncer aux dirigeants de Moscou «l'achèvement de la socialisation de l'agriculture roumaine». Le taux des quotas était proportionnel non seulement aux biens de l'imposé mais aussi fonction de son refus de s'inscrire dans les fermes collectives. Quand cette résistance a pu être réduite (elle n'a jamais été réellement vaincue, si l'on songe aux condamnations à la prison encourues) par l'intérêt ou par la neutralisation des sujets récalcitrants, le système des quotas obligatoires a été abandonné.

Il est donc facile de comprendre pourquoi la «solution léniniste» de la nationalisation de la terre n'a pas été adoptée en Roumanie. Un tel acte aurait eu, dans les conditions que nous avons décrites, des conséquences très risquées, impossibles à prévoir, même par une puissance qui s'est avérée dictatoriale dès le début. On a donc préféré la voie d'une subordination par étapes de l'agriculture aux intérêts de Parti et de l'Etat, considérant que les formes plus simples de collectivisation, jusqu'aux coopératives agricoles de production, représentaient «un véritable outil d'éducation des masses paysannes dans l'esprit du travail en commun». En fait, l'objectif était de subordonner les initiatives, le travail et les aspirations de la paysannerie à un système de critères et de valeurs quasiment identique au système soviétique jusque vers 1961-62 et caractérisé ensuite par une doctrine plus subtile, assortie de quelques incitants économiques non négligeables, mais intimement liés aux objectifs communistes.

	1949	1950	1955	1960	1962
nombre de coopératives (a)	56	1 027	6 623	13 685	6 715 (b)
superficie agricole (en milliers d'hectares)	14,8	288,9	1 301,2	7 645,6	9 517,8

(a) y compris les «camaraderies agricoles»

(b) beaucoup de petites coopératives ont été réunies en coopératives plus grandes

Tableau 1 : Nombre de coopératives agricoles de production (1949-1960)

Source : *Anuarul Statistic al R.P. Române* (1963), pp. 87-90.

Dans les faits, la mise en place de la collectivisation («coopérativisation») de l'agriculture s'est étendue sur un laps de temps de 14 ans (tableau 1). A la fin de l'année 1949, 56 fermes agricoles collectives seulement avaient été créées; ensuite le rythme a encore diminué, au profit de la création, à partir de 1952, des «camaraderies agricoles de production», considérées comme des antichambres des coopératives agricoles de production.⁽⁶⁾ En 1959, le nombre de ces «camaraderies» s'élevait à 1182, réunissant 1 767 100 familles pour une superficie de 3 424 700 hectares (*Anuarul Statistical Republicii Populare Române*, 1963, p. 87). Sous des pressions politiques, les paysans ont été obligés par la suite de solliciter la transformation des «camaraderies» en coopératives agricoles de production, de sorte que, en 1962, la direction du Parti Communiste a pu déclarer officiellement l'achèvement du processus de socialisation de l'agriculture en Roumanie. Un décret du Parlement du mois de mars 1959 a «résolu également le problème de la paysannerie aisée» - initialement refusée dans les unités socialistes -, par son acceptation dans les fermes collectives et la réquisition par l'Etat des superficies de terres considérées comme ne pouvant être travaillées par les propriétaires et leurs familles mais nécessitant le recours au travail salarié, travail «capitaliste» déjà interdit par la loi.

Il ne faut pas tomber dans une vision manichéenne des conséquences de la so-

cialisation de l'agriculture roumaine. Certes, l'agriculture avait progressé sensiblement entre les deux guerres. Toutefois, dans le contexte de totale modification structurelle et de socialisation de l'économie roumaine après la seconde guerre mondiale, le processus radical de collectivisation de l'agriculture a très largement mis à profit les avantages d'un développement programmé et planifié. Des institutions d'Etat, les «Stations de machines et de tracteurs», ont desservi techniquement et financièrement la grande exploitation agricole qui s'était «recréée» du fait de la socialisation⁽⁷⁾; on a institué des bilans nationaux pour les principaux produits agricoles et agro-alimentaires (y compris la production des entreprises agricoles d'Etat); on a pu réaliser - pas toujours, mais au moins jusque vers l'année 1979 - une meilleure articulation de l'agriculture dans le cadre de l'économie nationale. Mais dans des conditions normales d'évolution de l'économie et non sous la pression communiste imposée dès 1944-1945, tout ceci aurait pu être obtenu spontanément et à des niveaux plus élevés (il suffit de songer à l'expérience de la Grèce et d'autres pays), et de toute façon sans le prix des abominables souffrances de la paysannerie, du déracinement des motivations économiques, des instruments et des mécanismes traditionnels et spécifiques de l'agriculture roumaine et autres conséquences nuisibles.

L'année 1962 marque non seulement «l'achèvement de la coopérativisation de

l'agriculture», mais la fin de la dissimulation de l'intervention de l'Etat dans le fonctionnement économique des coopératives de production, dont l'activité est intégrée au plan économique national. On peut parler aussi de politisation généralisée de l'activité dans l'agriculture roumaine. Le paysan coopérateur, dépossédé de son ancienne propriété, privé de son identité, devient toujours plus dépendant de l'Etat, aussi bien du point de vue matériel que de celui de l'initiative et de l'organisation de son travail; il se transforme en un spectateur passif de l'organisation du processus de production agricole. Son individualité se dissoudra dans une collectivité de plus en plus confuse, souvent dépourvue de réactions.

Une série d'institutions nouvelles⁽⁸⁾ ont été constituées, destinées à assurer, sur base de lois adéquates, l'intégration horizontale et verticale des unités agricoles coopératives ou d'Etat, dans le cadre de spécialisations et de coopérations à l'intérieur du secteur agricole définies à l'échelle nationale. D'autre part, par l'établissement et la généralisation de «l'accord global» dans l'agriculture, la rétribution du paysan est fixée non plus en fonction de la quantité et de la qualité de son activité individuelle, mais en fonction de celle des membres d'une brigade; un revenu minimum est garanti pour chaque membre coopérateur ainsi que des pensions (minimes) pour les membres des coopératives de plus de 60-62 ans. La modification conceptuelle de la relation entre le membre coopérateur et la propriété coopérative s'accroît ainsi. Le membre coopérateur, complètement coupé de l'ancienne propriété privée de la terre, va acquérir de plus en plus un statut de salarié, la propriété coopérative s'identifiant de plus en plus à la propriété d'Etat. Au-delà de ces aspects négatifs, l'intégration et l'articulation - par des lois, des subventions et des incitants - de l'agriculture dans le cadre de l'économie a cependant eu une série de conséquences positives. Mais celles-ci n'ont pas pu contribuer suffisamment au développement global de l'agriculture, parce que, dans la majorité des cas, le dénominateur

commun des mesures mises en oeuvre a été «l'initiative centrale» et non «la création démocratique d'une large adhésion populaire», comme on le prétendait (Gh. Frațila & al., 1994, pp. 73-79; voir aussi *Istorie economica*, 1979, pp. 736-741). Or, «l'initiative centrale», autrement dit les décisions du chef de l'Etat et de son épouse, était souvent très éloignée des questions concrètes du travail de la terre et des problèmes complexes du marché agricole, ainsi que des problèmes d'un équilibre du développement considéré principalement à travers le prisme de la relation industrie-agriculture (D. Popescu, 1985).

Le processus de dissociation totale du paysan et de sa terre sera accentué par l'industrialisation de la Roumanie, développement doublé d'un déplacement massif de la main-d'oeuvre villageoise, notamment de la main-d'oeuvre jeune et professionnellement formée, vers la ville. En près de 25 ans, pas moins de 10 millions de personnes actives ont été concernées par ces transferts, de sorte que la part de la population occupée dans l'agriculture est passé d'environ 80% en 1950 à plus ou moins 30% en 1989. Une telle mutation va dépersonnaliser et désidentifier davantage encore la relation entre la terre et ses anciens propriétaires.

Naturellement, de tels éléments n'ont en rien stimulé la croissance de la production agricole. D'autres facteurs négatifs ont encore joué de ce point de vue :

- l'allocation préférentielle des investissements ou des ressources matérielles et financières à l'industrie plutôt qu'à l'agriculture;
- les pertes massives de main-d'oeuvre agricole, supérieures à ce qu'aurait justifié l'accroissement de la productivité du travail dans ce secteur;
- la généralisation, notamment après 1983-84, du système des rapports «enthousiastes» quant aux grandes productions agricoles, ne correspondant à aucune réalité (tableau 2), mais alourdissant plus encore les mécanismes compliqués de la planification et réduisant considérablement l'efficacité de l'articulation des

	1986	1988
plan	31 435	46 900
chiffres rapportés	30 347	32 611
productions réelles	19 725	19 285

Tableau 2 : Différence entre chiffres planifiés, production rapportée et production réelle de céréales dans les années 1986-1988

Source : C. IONETE (1993), *Criza de sistema economiei de comanda si etapa sa exploziva*, Edit. Expert, Bucuresti, p. 20.

actions en matière agricole;

- la régression générale des niveaux d'investissement, qui va intervenir suite à l'épuisement des potentialités de progrès dans le cadre même du système économique imposé à la Roumanie depuis 1945;

- la déchéance de plus en plus marquée de campagnes laissées pour compte, avec une activité agricole de plus en plus fondée sur le travail moins performant des femmes, des vieillards et des enfants.

Tout ceci fournit un tableau complexe des causes cumulées qui ont conduit à ce que la production agricole du pays présente, surtout après 1980-81, des lacunes fon-

damentales, une baisse quantitative et des dégradations qualitatives.

Cependant, en dépit de ces grandes déficiences, nous considérons que la base technico-matérielle de l'agriculture roumaine, telle qu'elle existait à la fin du régime communiste, aurait pu être mieux préservée, par des mesures préventives pertinentes et cohérentes, et mieux mise en valeur dans les conditions créées par la Révolution de 1989. En outre, de graves erreurs ont été commises dans les conditions assez complexes de la restitution de la terre à ceux qui, d'une manière ou d'une autre, en avaient été dépossédés par le système communiste après 1945-49.

II. L'état actuel du monde rural roumain : main-d'oeuvre, terres, productivité, gestion et modalités de modernisation

Vasile Surd
Université Babes-Bolyai, Cluj-Napoca (Roumanie)
Manuscrit déposé en novembre 1998

LA POPULATION RURALE

La population rurale de la Roumanie comptait au 1^{er} juillet 1995 10 223 756 de personnes, soit 45,1% de la population du pays. La zone rurale couvre 90% de l'ensemble du territoire national, soit 214 551 km², organisée en 2 687 communes, qui regroupent 13 099 villages, soit en moyenne 4,9 villages par commune. Une commune compte donc en moyen-

ne 3 806 habitants et 7 488 hectares; un village 780 habitants et 1 638 hectares.

Si les différences de taille entre les communes sont relativement faibles (de l'ordre de 1 à 5), celles qui séparent les villages atteignent des valeurs assez élevées. On trouve aussi bien des villages d'un ou deux habitants (comme Steierdorf, dans le département de Caras-Severin) que des villages de plus de 14 000 habitants (tel Da-

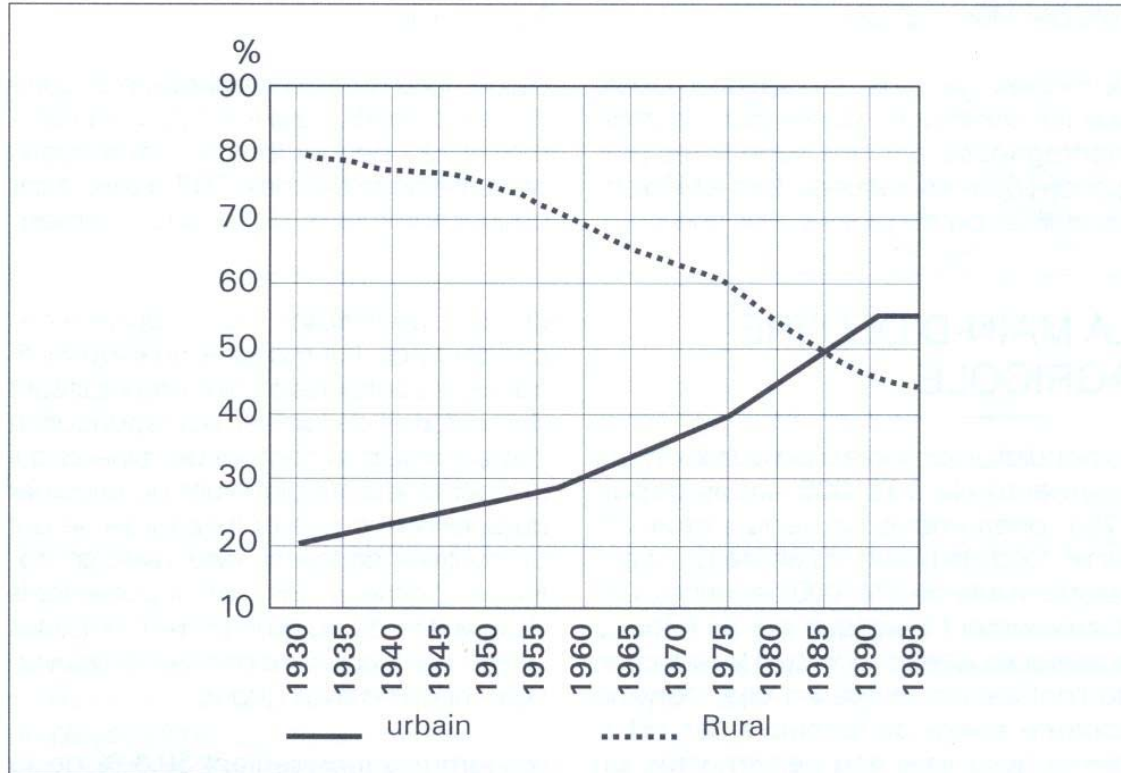


Figure 1 : Evolution de la population urbaine et rurale au 1^{er} juillet de 1930 à 1995

Source : *Annuaire statistique roumain* (1996), p.81.

Groupes de communes selon leur nombre d'habitants	Nombre de communes		Population	
	Chiffres absolus	% du total	Chiffres absolus	% du total
Moins de 1000 hab.	44	1,6	31 992	0,3
De 1000 à 1999 hab.	385	14,3	619 871	6,1
De 2000 à 4999 hab.	1 662	61,9	5 565 983	54,4
De 5000 à 9999 hab.	563	21,0	3 620 809	35,4
Plus de 10000 hab.	32	1,2	385 101	3,8

Tableau 3 : Classification des communes d'après leur nombre d'habitants au 1er juillet 1995

Source : Annuaire statistique roumain (1996).

bulerin, département de Dolj). Il existe également des différences notables entre le nombre de villages faisant partie d'une commune. Ainsi, la commune de Sic (département de Cluj) ne compte qu'un unique village, alors que la commune de Cornereva (département de Caras-Severin) en regroupe 41. Les communes composées d'un nombre important de villages sont la règle générale dans la partie centrale des Monts Apuseni.

De manière générale, à population identique les communes situées dans la zone montagneuse ont des superficies plus grandes que celles situées dans les régions de collines ou de plaines. Plus une com-

mune comprend de villages, plus son potentiel démographique est faible. 50,8% des villages roumains sont de petite taille, moins de 500 habitants. Les petits villages se rencontrent plus fréquemment dans les Monts Apuseni, les Précarpatés gétiqes et le Plateau de Bârlad; on trouve davantage de gros villages (de 1 500 à 4 000 hab.) dans la Plaine d'Olténie, le Plateau de Suceava et la partie méridionale de la Transylvanie.

L'espérance de vie à la naissance en zone rurale est de 68,5 ans (64,7 pour les hommes et 72,7 pour les femmes), alors que la moyenne nationale atteint 70,1 ans (66,3 ans pour les hommes et 74,0 pour les femmes).

LA MAIN-D'OEUVRE AGRICOLE

La population agricole a paradoxalement augmenté de 132 000 unités depuis 1990, phénomène nouveau s'inscrivant sur un fond de baisse du chiffre de la population rurale de 374 000 personnes! Cet accroissement s'explique par un retour à la terre suite à l'abandon ou à la réduction de l'activité industrielle en ville. Dans un contexte sévère de fermeture des industries et des mines non performantes, on aurait pu s'attendre également à des augmentations, ne fût-ce que légères, de la population rurale. L'exemple de la mine de

charbon de Petrosani ne le confirme cependant pas. Par manque de moyens financiers, confrontés à un niveau insuffisant de confort et de facilités pour l'éducation des enfants, bon nombre de mineurs qui ont perdu leur emploi n'ont pu retourner durablement à une activité rurale; ils ont au contraire dû revenir vivre, avec un statut de chômeur, dans les appartements de la vallée de Jiu qu'ils avaient délaissés un moment, non sans accuser le gouvernement de les avoir dupés.

Les femmes représentent 50,3 % de la population rurale et 47,8% des 3 187 000 actifs agricoles, contre seulement 43,8% dans l'ensemble de l'économie nationale.

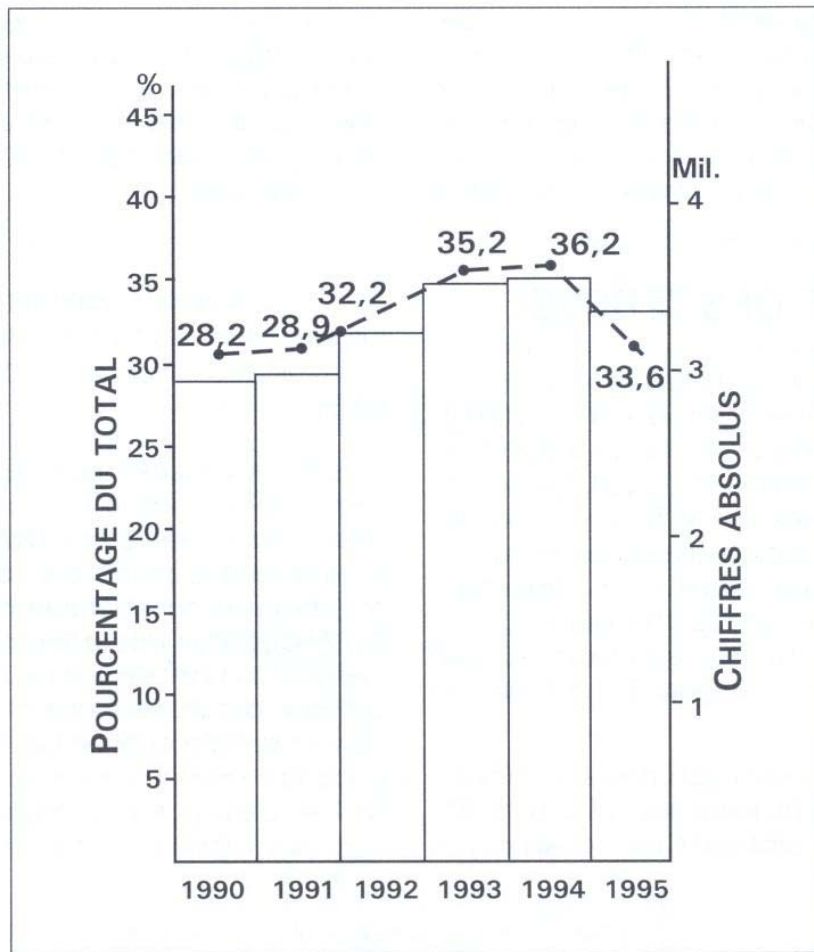


Figure 2 : Evolution de l'emploi dans l'agriculture, 1990-1995

Classe d'âge	Population totale, en %	Population féminine, en %	Pourcentage de chômeurs en zone rurale
15-24	11,9	5,0	10,5
25-34	13,1	6,0	6,8
35-49	21,7	11,1	3,3
50-64	32,9	16,2	0,9
> 65	20,4	9,5	0,0

Tableau 4 : Répartition de la population rurale et du chômage rural par groupes d'âge

La population agricole est très spécifique parmi les plus de 50 ans : 18,1% des actifs employés dans l'agriculture relèvent des ces classes d'âge, au lieu de 6,8% pour l'ensemble des actifs de l'économie nationale. La même surreprésentation des actifs âgés vaut parmi les femmes : 9,5%

contre 3,1% dans l'ensemble de l'économie pour celles de 65 ans et plus.

Les personnes sans emploi représentent 3,3% des actifs du monde rural (95 610 personnes), dont un pourcentage considérable de jeunes (dans les villes le taux

de chômage est de 5,4%). Les données manquent à l'échelle nationale pour juger de la prospérité des ménages ruraux, mais une étude menée dans le département de Cluj a montré que seulement 20% des ménages ruraux avaient un travail leur

assurant une prospérité relative. Les autres dépendent de ceux-ci, en particulier pour ce qui concerne les travaux agricoles de base. Ceci est un indicateur de l'excédent de main-d'oeuvre dans les zones agricoles.

L'USAGE DES TERRES

Les 23 839 100 ha de la Roumanie se subdivisent en terres agricoles (14 797 200 ha, soit 62%), forêts (6 680 100 ha, soit 28 %) et autres types de terrains (2 361 800 ha, soit 10%) (données de 1995). A leur tour, les terrains agricoles se divisent en terres arables (9 337 100 ha, soit 63,1%), pâturages (3 392 400 ha, soit 22,9%), prairies (1 497 700 ha, soit 10,1%), vignobles (292 400 ha, soit 2,0%) et vergers (277 600 ha, soit 1,9%).

Un établissement rural couvre en moyenne 1 121 ha de terres agricoles, dont 707 ha de terres arables. Ceci correspond à

2,10 hectares par habitant du monde rural et à 4,64 hectares par travailleur de l'agriculture (2,92 hectares de terres arables).

La surface agricole disponible par habitant au niveau national (0,65 ha) est inférieure à la moyenne mondiale (0,76 ha), mais la surface arable par habitant (0,42 ha) dépasse considérablement celle-ci (0,27 ha), ce qui situe la Roumanie favorablement du point de vue de son potentiel agricole : des études montrent que les pays dont la surface cultivée par habitant excède la moyenne mondiale de 0,27 ha sont en général exportateurs de produits agricoles (I. Puia & V. Soran, 1978).

	ha/hab. au niveau national	ha/hab. en milieu rural
Surface totale	1,04	2,10
Surface agricole	0,65	1,44
Surface arable	0,42	0,91

Tableau 5 : Moyenne des surfaces de terres par catégories par habitant au niveau national et en milieu rural

LA PROPRIÉTÉ DU SOL

Par la loi 18/1991, 6,2 millions personnes sont devenues propriétaires de terres. La taille moyenne d'une propriété rurale est de 1,11 ha (les pâturages, propriété publique, étant exclus). Le degré de division des biens fonciers est extrêmement fort, particulièrement dans les zones de collines, où les propriétaires tentent de compenser par la multiplication des parcelles les niveaux très différents de fertilité des sols. Une propriété est composée en moyenne de 10 à 15 parcelles de terrain, de sorte que l'on compte environ 70 millions de parcelles

sur l'ensemble du pays. Un tel degré de division rend impossible la pratique d'une agriculture moderne rentable. L'énergie et le temps consacrés au déplacement vers la parcelle sont souvent supérieurs au travail agricole proprement dit. Dans une propriété agricole de 2 ha divisée en 10 parcelles, le temps moyen nécessaire à une personne pour se rendre jusqu'à son bien et en revenir est de 50 minutes, soit une marche de 4 km. A supposer qu'une personne se déplace 5 fois par an vers chacune de ses parcelles, cela lui prendra 41 heures et 40 minutes, soit un parcours de 166,6 km. Le temps contraint des ruraux est devenu excessif (V. Surd, 1993).

La surface arable par tracteur physique est de 87 ha. Bien que le nombre de tracteurs privés en zone agricole ait augmenté considérablement, passant de 127 000 en 1990 à 163 000 en 1995, en raison du degré élevé de dispersion des propriétés, voire pour affirmer le prestige de l'exploitant, ces tracteurs ne sont pas pleinement rentabilisés. Simultanément, on observe

aussi un retour aux pratiques de l'entre-deux-guerres, avec une augmentation de la traction animale, dont témoigne le nombre croissant de chevaux. Plus alarmant est le fait que des bovins sont utilisés pour la traction et les travaux des champs, ce qui a des répercussions négatives sur leur production, sans compter un recours accru au travail humain.

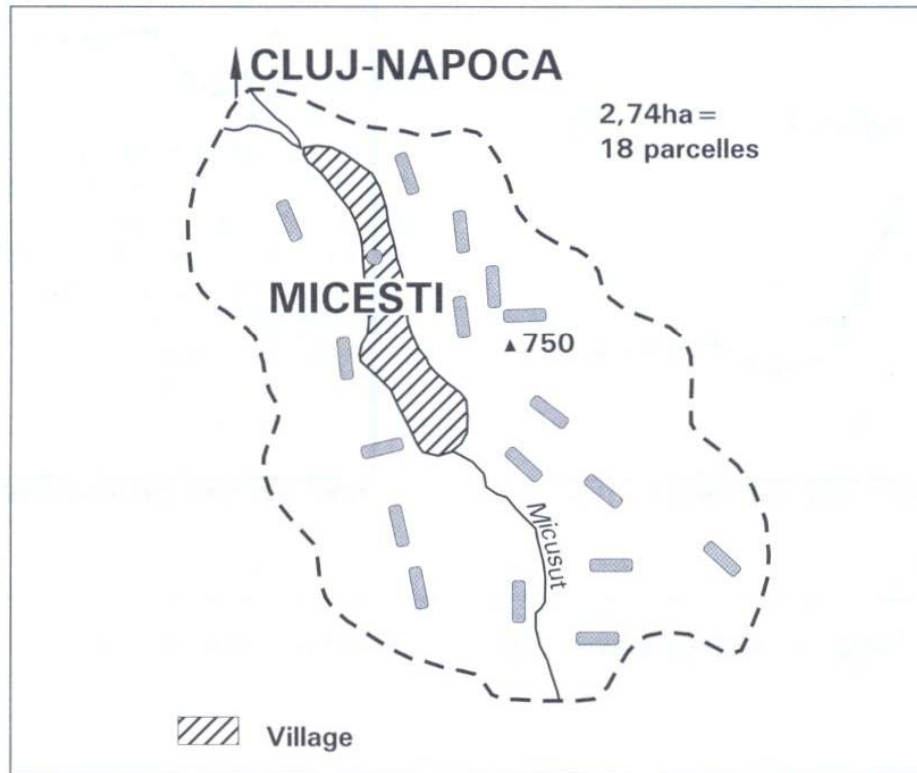


Figure 3 : Exemple de dispersion des parcelles lanierées d'un propriétaire de Micesti (Département de Cluj)

La quantité d'engrais chimiques utilisés par ha de terre arable a chuté de 118 kg en 1990 à 50 kg en 1995 et l'usage d'engrais naturels a suivi la même tendance (2 655 kg en 1990 pour 1 865 kg en 1995). Le rapport entre production végétale et production animale s'est considérablement détérioré (61 % de la production relevant de la production végétale en 1995, contre 53% en 1990), à l'inverse de l'évolution enregistrée dans les pays d'économie avancée. En ce qui concerne la production végétale on a enregistré des résultats tout à fait estimables pour les céréales (17 173 500 tonnes en 1990 et 19 882 200 tonnes en 1995) et les légumes, alors que

d'autres catégories de cultures, et spécialement les plantes industrielles, régressaient fortement. Ces évolutions sont liées au démantèlement de la propriété d'Etat et de la propriété des coopératives. Ajouté à l'incapacité de penser le profil de la production agricole en fonction de celui de la production industrielle, sur fond de renforcement de la propriété privée, cela a conduit à une diminution très marquée des surfaces cultivées en plantes industrielles. En outre, si les rendements se sont redressés légèrement après leur chute de 1992-1993 (3 082 kg de blé par hectare et 3 184 kg de maïs), ils restent très inférieurs à ceux des pays les plus avancés.

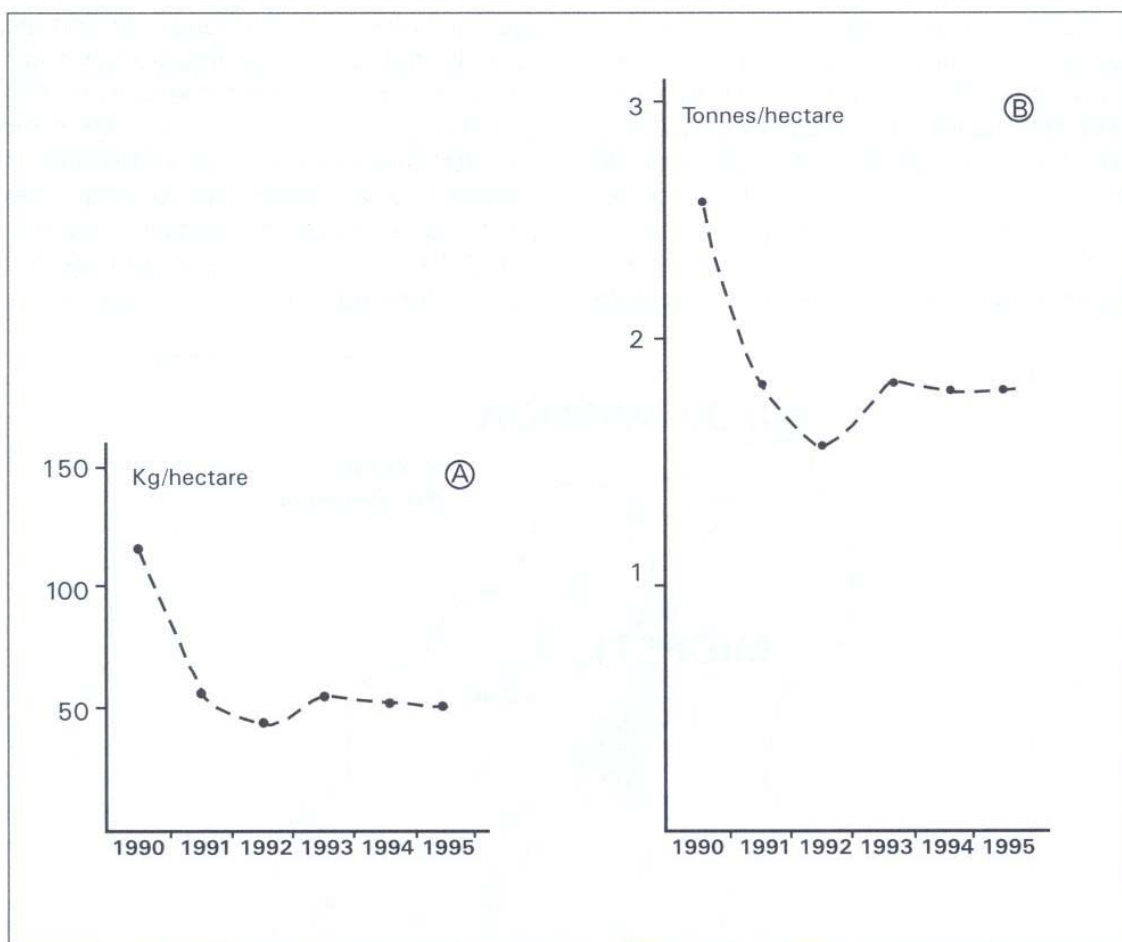


Figure 4 : Utilisation des engrais chimiques (a) et naturels (b), par hectare

La production fruitière a baissé dans tous les domaines, jusqu'à tomber à moins de la moitié du volume de la production de 1990 (670 000 tonnes au total, au lieu de 1 453 000 tonnes). Les grands vergers appartenant aux anciennes fermes d'Etat et coopératives ont été abandonnés, soit en raison de l'impossibilité de les cultiver après leur redistribution, soit en raison d'une exploitation trop extensive. Dans de nom-

breux villages les arbres ont été abattus et utilisés comme bois de chauffage. La production du raisin, après avoir fortement fluctué (1 339 200 tonnes en 1993, 788 500 en 1994), est quant à elle revenue à son niveau initial de 1990 (954 000 tonnes). Cependant, dans ce domaine également, et surtout dans les vignobles du sud de la Moldavie, il n'est pas rare de voir les propriétaires abandonner les vignes pour

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Blé et seigle	3212	2507	2188	2321	2535	3082
Maïs	2756	4072	2046	2605	3131	3184

Tableau 6 : Rendements par hectare

les transformer en terres arables, par incapacité de faire face aux frais d'entretien. Les prix relativement élevés des vins sur le marché intérieur, leur manque de promotion internationale, ne font qu'aggraver la crise des débouchés du vignoble et des vins roumains.

Le recul le plus sensible a été enregistré dans le domaine de l'élevage, à l'exception des chevaux, dont on a vu qu'ils sont à nouveau utilisés pour la traction et les travaux agricoles et dont le nombre passe de 663 000 en 1990 à 806 000 au début de 1996. Le nombre de bovins a diminué de près de moitié (de 6 291 000 en 1990 à 3 481 000 en 1995). Le nombre de porcs, de moutons et de volaille a baissé de 32% et celui des essaims d'abeilles de près de moitié (1 202 000 en 1990 contre 696 000 en 1995). Dès lors, la production de viande a chuté de 386 000 tonnes (2 232 000 tonnes en 1990 pour seulement 1 846 000

tonnes en 1995); celle du poisson a baissé de 25 720 tonnes (63 497 tonnes en 1990 contre 37 769 tonnes en 1995).

La production d'oeufs a diminué de 2 510 millions d'unités (8 077 millions en 1990 pour 5 567 millions en 1995). Quant à la production laitière, bien qu'elle soit en croissance (44 229 000 hl en 1990 pour 50 775 000 hl en 1995), et que le rendement par animal ait également augmenté (2 063 l en 1990 pour 2 951 l en 1995), elle ne suffit pas à la consommation nationale. Son faible prix d'achat (un litre de lait coûte beaucoup moins cher qu'un litre d'eau minérale) n'encourage pas la production. Les longues distances jusqu'aux centres de traitement du lait, ainsi que l'absence d'infrastructures routières modernes, obligent les petits producteurs à accepter des prix dérisoires pour leur lait, qui est leur unique source de revenus. Dès lors, le lait sert bien souvent à engraisser les porcs.

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Bovins	6 291	5 381	4 355	3 683	3 597	3 481
Porcins	11 671	12 003	10 954	9 852	9 262	7 758
Ovins	15 345	14 062	13 879	12 079	11 499	10 897

Tableau 7 : Effectifs du bétail (au début de chaque année, en milliers)

PERSPECTIVES POUR LA GESTION DU MONDE RURAL

Chaque commune est gérée par des élus, maire, vice-maire et conseillers, et un personnel administratif permanent.

Les maires et leurs adjoints sont élus tous les quatre ans, sur des listes présentées par les partis politiques, les candidatures indépendantes étant également acceptées. Le Conseil local est élu selon les modalités prévues par la loi 69/1991 sur l'administration publique locale et par le Décret gouvernemental n°22/1997 qui la modifie, mais qui n'a pas

été approuvé par le Parlement. L'efficacité des administrations municipales rurales dépend largement de la personnalité du maire et des conseillers municipaux, mais aussi des ressources financières. Bien que les Conseils locaux jouissent en tant qu'organes délibérants d'une grande autonomie de décision, leur capacité à mener une action efficace et profitable est entravée par les capacités de gestion réduites des élus et par une base de financement très restreinte. Les décisions d'affectation du budget local prises au niveau central se révèlent également être un sérieux obstacle à la prise de décisions allant dans le sens des intérêts des populations rurales.

Chaque commune a un vétérinaire et un agronome, rémunérés par les Conseils agricoles du Département et dont on attend des actions novatrices. A l'instar d'autres intellectuels travaillant en milieu rural (enseignants, médecins), ils sont le plus souvent navetteurs. L'extrême lenteur de la mise en oeuvre de la loi 18/1991 sur la propriété de la terre, tâche dévolue aux agronomes, limite leur action sur le terrain. Par conséquent, dans de nombreux cas, le pouvoir local renonce à leurs services. Le vétérinaire, en général un citoyen, a son cabinet de consultation au centre de la commune. Dès lors, les urgences des villages voisins sont en général résolues de manière empirique par les paysans eux-mêmes ou se résolvent par le sacrifice de l'animal malade. La situation des gens eux-mêmes n'est guère différente. Les distances relativement longues entre les centres des communes et les villages, le mauvais état des routes de campagne et le faible équipement en téléphones renforcent l'état d'isolement de nombreuses localités rurales, même quand elles sont situées à proximité de villes. L'Eglise ne s'engage pas particulièrement dans la solution des besoins fondamentaux du monde rural, si l'on excepte ceux qui relèvent spécifiquement de son ministère (messes, baptêmes, funérailles).

Une des causes principales de la crise du monde rural roumain provient de l'absen-

ce d'intellectuels résidant de manière permanente à la campagne. Le système de gestion actuel, hautement centralisé et bureaucratique, fait que seuls les centres communaux bénéficient éventuellement de leur présence, aujourd'hui comme hier. Le fossé se creuse entre «centre» et «périphérie». Les communautés rurales désorientées cherchent désespérément un ordre permettant leur développement, mais beaucoup de ces communautés s'éteignent petit à petit.

L'application bureaucratique de la loi 18/1991 sur la répartition des terres mène à de fréquentes controverses, particulièrement entre voisins. La mise en oeuvre du droit de propriété dans sa forme actuelle, entre les quatre murs d'un bureau, avec de nombreuses omissions et erreurs et sans réévaluation cadastrale rigoureuse, a pour conséquence que nombre de paysans vont en justice dans l'espoir de conforter leur propriété. Les communautés rurales sont aujourd'hui incapables de soutenir l'effort qu'imposerait une révision cadastrale générale. Les autorités rurales pratiquent souvent des escroqueries en matière d'attribution des terres, ce qui rend impossible tout progrès futur en matière de remembrements. La question de la distribution des terres agricoles est un donc un problème majeur pour la société rurale roumaine. L'Etat, en tant que propriétaire formel suite à la collectivisation, devrait s'attacher à le résoudre.

LE NOUVEL ORDRE ADMINISTRATIF TERRITORIAL

L'état actuel des campagnes roumaines nécessite une révision de la division administrative et territoriale en vigueur depuis 1968. On doit donc rétablir les centres communaux éliminés en 1968, et, en même temps, renforcer des centres ruraux, plus développés et aptes à assurer certaines fonctions vitales de type urbain, dans les domaines administratif et juridique, éducatif et sanitaire. L'actuelle division administrative et territoriale des zones rurales ne

correspond plus aux besoins de modernisation des campagnes. Le rétablissement des communautés rurales devrait être décidé localement, au niveau communal et supra-communal, en fonction des situations locales. Une flexibilité organisationnelle est plus souhaitable que des schémas immuables. Ce nouvel ordre territorial devrait stimuler l'esprit de compétition, mettre en valeur les potentiels locaux en gestion et en économie et harmoniser le bien-être grâce aux efforts de chaque communauté. Il s'agit de favoriser la prise de décision au bénéfice des intérêts communs : le monde rural est passé de la recherche de

l'intérêt général à celui d'intérêts strictement individuels. Un égoïsme anormal, conduisant à l'autarcie économique au niveau de chaque ménage, s'est développé dans les régions rurales. La consolidation des positions partisans des maires et des conseillers locaux prend fréquemment le pas sur les besoins majeurs concrets des communautés rurales, auxquels ils sont parfois indifférents. Les pouvoirs locaux travaillent souvent de manière empirique, ce qui peut entraîner des situations critiques. On attend les ordres venus d'en haut et l'état de léthargie hérité de l'ancien système politique est évident. La piètre qualité de l'information et les délais dus à l'isolement marquent le monde rural.

En conclusion, le monde rural roumain souffre profondément des caractéristiques négatives suivantes :

- la baisse considérable de la production

végétale;

- un faible niveau de productivité tant dans le secteur végétal qu'animal;

- une capacité de gestion diminuée, couplée à un système administratif rigide;

- une tendance à l'accroissement du travail agricole manuel, avec des répercussions désastreuses sur la santé de la population rurale et sur la productivité de l'agriculture;

- un vieillissement démographique soutenu, couplé à la désintégration naturelle de nombreux villages;

- un potentiel de communications extrêmement faible (routes, téléphone);

- la désintégration de la vie sociale au profit de microgroupes et l'avènement d'un égoïsme rural;

- le retour à des pratiques agricoles traditionnelles;

- la pénétration massive du marché par des produits agricoles étrangers.

LES POTENTIALITÉS D'UN REDÉVELOPPEMENT RURAL

Elles relèvent de deux catégories, endogènes et exogènes. A leur tour les ressources endogènes et exogènes se divisent en deux groupes : permanentes et occasionnelles.

Un développement agricole moderne demeure une aspiration majeure et permanente. Un remembrement des parcelles dispersées et la fusion des plus petites propriétés devrait s'accompagner du développement de formes modernes de coopération.

L'artisanat reste une alternative valable pour mettre en valeur les capacités de création et de production de la population, mais il sera toujours limité aux zones rurales où il est profondément enraciné par tradition, persévérance et esprit d'innovation (comme à Corund, Vama, Izvorul Crisului).

La découverte de nouvelles ressources

minières ou la mise en valeur de celles qui sont connues peut constituer une base économique intéressante dans un nombre limité de localités rurales. Le cas des villages des zones minières des Carpates orientales et occidentales est exemplatif à ce propos, bien que les modes d'exploitation obsolètes n'y offrent aucun espoir de prospérité.

Un processus de retour des villes vers les campagnes a commencé en liaison avec la crise de certaines industries urbaines, qui ne pouvaient plus faire face aux exigences imposées par l'économie de marché. C'est le cas des branches industrielles qui nécessitent beaucoup d'énergie et qui fonctionnaient avec un personnel de navetteurs et de travailleurs peu qualifiés. La hausse des prix en ville et les frais d'entretien croissants des appartements continueront à favoriser ce processus de retour vers les campagnes, qui y ramènera dans la plupart des cas une force de travail vigoureuse, capable d'adaptation et plus sensible aux phénomènes d'innovation. Dès lors, les villages situés à courte ou moyenne dis-

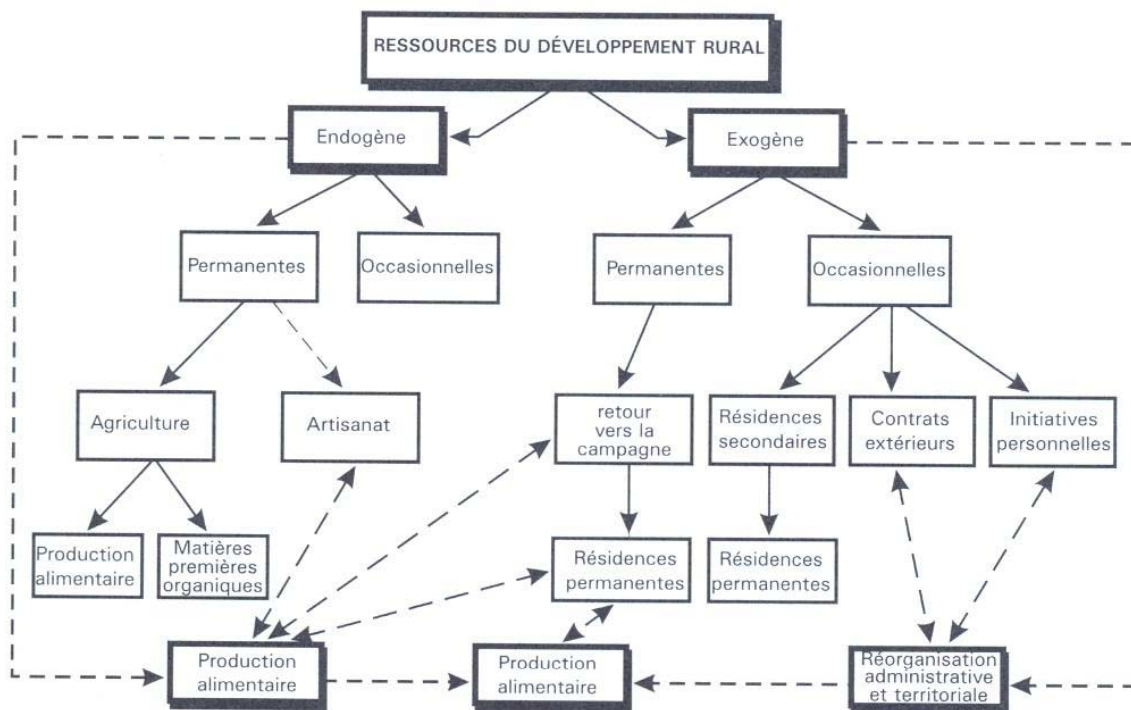


Figure 5 : Les potentialités du développement rural

tance des villes seront avantagés. Beaucoup de maisons qui y avaient été abandonnées ou étaient sur le point de l'être vont revivre. Cela devrait induire dans ces villages une reprise de la natalité ainsi qu'une relative stabilisation de la main-d'oeuvre rurale.

Les secondes résidences sont devenues à la mode pour certaines catégories de citadins. Construites en majorité dans les endroits touristiques (le littoral, la vallée de Prahova) ou récréatifs, elles sont rares dans les villages des alentours des grandes villes, où pourtant beaucoup de maisons sont abandonnées et les prix bien plus bas. Ceci s'explique par la faiblesse des moyens de communication, qui entraîne un état d'isolement. Une stratégie de développement territorial et de promotion des zones rurales s'impose, plutôt que l'accroissement incontrôlable des grandes cités.

Les résidences permanentes devraient en premier lieu permettre de fixer durablement les intellectuels dans les villages. Ceci pourrait accélérer le processus de modernisation de la vie rurale.

Les contacts extérieurs des communautés rurales devraient contribuer à réduire les écarts entre le monde rural des pays économiquement avancés et le monde rural roumain ruiné. La campagne lancée par un groupe de pays d'Europe occidentale sous le nom d' «Opération Villages Roumains» joue un rôle important en jumelant les villages roumains au monde occidental. Le tourisme rural peut être promu de manière sélective dans un nombre limité de villages qui ont déjà une certaine expérience dans ce domaine et peuvent offrir de bons niveaux de commodités. Les villages situés en montagne ou en zone côtière sont favorisés et offrent des prix compétitifs.

L'industrie rurale légère devrait être développée dans un grand nombre de villages, surtout le traitement primaire des produits agricoles; les principaux obstacles à son développement sont le manque de capitaux, d'esprit d'initiative et d'expérience.

La réorganisation administrative stimulerait l'esprit de compétition mais aussi l'esprit de responsabilité, ce qui pourrait mener à une libération des énergies locales qui, compte tenu de la rigidité du cadre

organisationnel et administratif, ne peuvent se manifester pleinement et ouvertement. En outre il serait souhaitable que la réorganisation administrative et territoriale des zones rurales résiste à toute amplification du phénomène bureaucratique, tant dans ses orientations que dans la pratique. Néanmoins, ces diverses mutations souhaitables du monde rural roumain ne peuvent avoir de résultat positif que moyennant une implication efficace de l'Etat dans le processus du remodelage économique national.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

• DE CASTRO J. (1965), *Geografia foamei*, Editura politica, Bucuresti.

• FRATILA GH. (coord.) (1994), *Coopararea si asocierea in agricultura*, Academia de Studia Economice, Bucuresti.

• GILG A.W. (1985), *An Introduction to Rural Geography*, Arnold, London.

• GOLOPENTIA A. & ONICA P. (1948), *Recensământul agricol din Republica Populara Româna*, Bucuresti.

• LEBEAU R. (1969), *Les grands types de structures agraires dans le monde*, Paris.

• POPESCU D. (1985), «Quelques coordonnées du développement de l'agriculture», *Revue Economique*, 347.

• PUIA I. (1979), *Agroecosistemul, bioproductivitatea si alimentatia*, Ed. Academiei Române, Bucuresti.

• SURD V. (1993), *Introducere în geografia rurala*, Editura Interferente, Cluj-Napoca.

• SURD V. & TAMASI E. (1990), «Population distribution in the rural communes of Romania», *Atlas of Eastern and Southeastern Europe*, 2.1 R₁, Österreichisches Ost- und Südosteuropa-Institut Wien.

⁽¹⁾ Le programme de ce gouvernement se référerait presque ouvertement, sous le couvert peu subtil de «démocratisation du pays», au démarrage du processus d'étatisation: «passons fermement... à l'action d'épuration des entreprises, des institutions publiques, des éléments réactionnaires qui sabotent notre activité pratique dans tous les domaines...». (...) «Le nouveau gouvernement aura le grand honneur et le devoir de refaire la vie économique du pays...», etc. Ainsi se produisait une mutation importante et significative de la sphère politique vers celle de l'économie.

⁽²⁾ *Documents concernant la politique agraire du Parti Ouvrier Roumain* (le PCR est devenu Parti Ouvrier en 1948).

⁽³⁾ *Ibidem*, p. 81.

⁽⁴⁾ C'est en ce sens que l'un des plus grands romans de la littérature roumaine, écrit par Liviu Rebreanu, s'intitule *Ion* (nom emblématique du paysan roumain). Il aborde de manière passionnante le thème de l'amour et de l'attachement du paysan roumain envers sa terre, mettant en valeur son attachement à la propriété et la diligence des soins qu'il y apporte. Les deux parties du roman s'intitulent de façon assez significative *La malédiction de la terre* et *La malédiction de l'amour*.

⁽⁵⁾ Pour la doctrine communiste de l'époque, une telle orientation politique se résumait ainsi : «s'appuyer sur la paysannerie pauvre, faire alliance avec la paysannerie moyenne, lutter contre les paysans aisés». La «paysannerie pauvre» possédait peu de terre (les superficies pouvaient varier en fonction des conditions de relief), la «paysannerie moyenne»

détenait de 2 à 4 hectares, et les paysans les plus aisés de 10 à 50 hectares environ. Quant aux fermes capitalistes de dimensions plus grandes, elles avaient été expropriées dès 1945, et les fermes jusqu'à 50 hectares (limite admise en 1945) allaient très bientôt disparaître à leur tour.

⁽⁶⁾ Conformément à leur statut, les «camaraderies» associent de bon gré des ouvriers agricoles et des paysans pauvres et moyens. Leurs terres sont réunies en champs communs, sans bornes. Une aide technique est fournie sous forme de travaux par des stations de machines et de tracteurs, sur base de contrats, mais on ne renonce pas pour autant à l'utilisation des outillages et des machines à traction animale. Tous les travaux agricoles sont exécutés en commun par les membres des camaraderies, payés en nature et en argent conformément aux tarifs établis par l'assemblée générale.

⁽⁷⁾ Suite à l'augmentation du nombre de tracteurs mis à la disposition de l'agriculture, on comptait un tracteur physique pour 121 hectares en 1965, dans une agriculture pratiquement entièrement socialisée, contre 1 pour 684 en 1950 (*Annuaire statistique de la RSR*, 1978, pp. 220-232); l'utilisation d'engrais chimiques est passée dans le même laps de temps de 5 900 tonnes à 266 400 tonnes. Quant à la production agricole globale (indicateur confus et hautement imprécis il est vrai), elle augmente de 93% par rapport à 1950. La production par hectare, la production zootechnique, etc., ont augmenté dans des proportions relativement similaires.

⁽⁸⁾ Le Conseil supérieur de l'agriculture et les Conseils agricoles territoriaux, les Unions des coopératives agricoles et de toute la paysannerie, les Conseils intercoopératifs de coopération et de spécialisation, les Conseils uniques agro-industriels d'Etat et coopératifs, etc.